

# 6.1

## Avis et communiqués

---

---

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

**Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé) : *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2020***

**ET**

**Avis 45-326 du personnel des ACVM : Le point sur les modifications concernant les créances hypothécaires syndiquées**

(Textes publiés ci-dessous)

## Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé) *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2020\**

### Le 12 décembre 2019

Nous disposons d'un régime d'examen des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'organismes de placement collectif), modifications de prospectus, dépôts préalables et demandes de dispenses. Ce régime est décrit dans l'*Instruction générale 11-202 relative à l'examen du prospectus dans plusieurs territoires* (l'**Instruction générale 11-202**).

Aux termes de l'Instruction générale 11-202, le déposant qui obtient un visa de l'autorité principale sera réputé avoir reçu un visa dans chaque territoire sous le régime du passeport où le prospectus a été déposé. Toutefois, le visa de l'autorité principale attestera que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (**CVMO**) a octroyé un visa seulement si les bureaux de celle-ci sont ouverts à la date du visa de l'autorité principale, et qu'elle a indiqué que le prospectus est « prêt pour le définitif ». Si les bureaux de la CVMO ne sont pas ouverts à la date du visa de l'autorité principale, cette dernière octroiera un second visa faisant foi du visa de la CVMO le premier jour où ses bureaux sont ouverts.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2020 et en janvier 2021. Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

1. Les samedis et dimanches (toutes)
2. Mercredi 1<sup>er</sup> janvier (toutes)
3. Jeudi 2 janvier (Québec)
4. Lundi 17 février (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse)
5. Vendredi 21 février (Yukon)
6. Lundi 16 mars (Terre-Neuve-et-Labrador)
7. Vendredi 10 avril (toutes)
8. Lundi 13 avril (toutes sauf Alberta, Saskatchewan, Nunavut et Ontario)
9. Lundi 18 mai (toutes)
10. Lundi 22 juin (Terre-Neuve-et-Labrador, Yukon et Territoires du Nord-Ouest)
11. Mercredi 24 juin (Québec)
12. Mercredi 1<sup>er</sup> juillet (toutes)
13. Jeudi 9 juillet (Nunavut)
14. Lundi 13 juillet (Terre-Neuve-et-Labrador)
15. Lundi 31 juillet (Saskatchewan)
16. Lundi 3 août (toutes sauf Yukon, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard)
17. Mercredi 5 août (Terre-Neuve-et-Labrador\*)
18. Lundi 17 août (Yukon)

-2-

19. Vendredi 21 août (Île-du-Prince-Édouard)
20. Lundi 7 septembre (toutes)
21. Lundi 12 octobre (toutes)
22. Mercredi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario et Québec)
23. Mercredi 23 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
24. Jeudi 24 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Québec)
25. Jeudi 24 décembre après midi (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse), après 13h (Yukon et Colombie-Britannique)
26. Vendredi 25 décembre (toutes)
27. Lundi 28 décembre (toutes)
28. Mardi 29 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
29. Mercredi 30 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
30. Jeudi 31 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Québec)
31. Jeudi 31 décembre après midi (Nouveau-Brunswick), après 13h (Colombie-Britannique)
32. Vendredi 1<sup>er</sup> janvier **2021** (toutes)
33. Lundi 4 janvier **2021** (Québec)

\*Si les conditions le permettent, sinon reporté au premier jour où le temps le permet, la décision étant prise le matin du jour férié.

## Avis 45-326 du personnel des ACVM

### Le point sur les modifications concernant les créances hypothécaires syndiquées

*Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*

*Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*

*Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*

*Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*

**Le 11 décembre 2019**

#### **Introduction**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) ont publié pour consultation les projets de modification suivants concernant les créances hypothécaires syndiquées (collectivement, les **modifications**) :

- les projets de *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et de *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*;
- les projets de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*;
- les projets de modifications corrélatives locales.

Les modifications ont été initialement publiées pour consultation le 8 mars 2018 et une version révisée en a été publiée pour une deuxième consultation le 15 mars 2019 (le **projet de 2019**). Nous avons reçu 11 mémoires en réponse au projet de 2019.

**Calendrier et date de mise en œuvre prévus**

Le projet de 2019 prévoyait que les modifications entreraient en vigueur le 31 décembre 2019. Nous nous attendons maintenant à ce que celles-ci entrent en vigueur en juillet 2020, sous réserve des approbations requises. Au début de 2020, nous fournirons des précisions sur le calendrier et la date de mise en œuvre prévus.

**Questions**

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

*Autorité des marchés financiers*

Alexandra Lee  
Analyste à la réglementation  
514 395-0337, poste 4465  
[alexandra.lee@lautorite.qc.ca](mailto:alexandra.lee@lautorite.qc.ca)

*Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*

David Surat  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
416 593-8052  
[dsurat@osc.gov.on.ca](mailto:dsurat@osc.gov.on.ca)

Matthew Au  
Senior Accountant, Corporate Finance  
416 593-8132  
[mau@osc.gov.on.ca](mailto:mau@osc.gov.on.ca)

Melissa Taylor  
Legal Counsel, Corporate Finance  
416 596-4295  
[mtaylor@osc.gov.on.ca](mailto:mtaylor@osc.gov.on.ca)

Paul Hayward  
Senior Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation  
416 593-8288  
[phayward@osc.gov.on.ca](mailto:phayward@osc.gov.on.ca)

*Alberta Securities Commission*

Lanion Beck  
Senior Legal Counsel  
403 355-3884  
[lanion.beck@asc.ca](mailto:lanion.beck@asc.ca)

Jan Bagh  
Senior Legal Counsel  
403 355-2804  
[jan.bagh@asc.ca](mailto:jan.bagh@asc.ca)

*British Columbia Securities Commission*

Leslie Rose  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
604 899-6654  
[lrose@bcsc.bc.ca](mailto:lrose@bcsc.bc.ca)

*Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan*

Mikale White  
Legal Counsel, Securities Division  
306 798-3381  
[mikale.white@gov.sk.ca](mailto:mikale.white@gov.sk.ca)

*Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)*

Ella-Jane Loomis  
Conseillère juridique principale, Valeurs mobilières  
506 453-6591  
[ella-jane.loomis@fcnb.ca](mailto:ella-jane.loomis@fcnb.ca)

*Commission des valeurs mobilières du Manitoba*

Sarah Hill  
Legal Counsel  
204 945-0605  
[sarah.hill@gov.mb.ca](mailto:sarah.hill@gov.mb.ca)

*Nova Scotia Securities Commission*

H. Jane Anderson  
Executive Director and Secretary to the Commission  
902 424-0179  
[jane.anderson@novascotia.ca](mailto:jane.anderson@novascotia.ca)